

Des actions pour l'accès à l'emploi des personnes en difficultés

Par **Le Républicain Lorrain** – 21 novembre 2022



Des explications ont été fournies sur les modalités d'application de la clause sociale. Photo RL

En 2022, ce sont déjà plus de 30 000 heures d'insertion qui ont été réalisées, menant à de nombreuses opportunités pour plus d'une centaine de personnes éloignées de l'emploi.

L'association Elips, facilitatrice de la clause sociale sur plusieurs territoires de Moselle, joue un rôle majeur. C'est elle qui suit les marchés concernés par la clause sociale et qui accompagne les maîtres d'ouvrage et les entreprises afin d'assurer la réalisation des heures d'insertion.

La rencontre de jeudi a été l'occasion pour les maîtres d'ouvrage, entreprises et bénéficiaires de la clause sociale de témoigner de leur propre expérience et d'échanger sur leur ressenti.

Sensibiliser les collectivités à cette clause sociale

Lors de cette réunion, Bernadette Festor, présidente de l'association Elips, le Dr Khalifé Khalife, vice-président du conseil départemental délégué à l'Enseignement supérieur, à la Recherche, à l'Innovation et à la Santé, Christophe Muller, responsable du service Innovation sociale, département de la Moselle et Marie Matte, chargée de mission clauses sociales, département de la Moselle entre autres, ont expliqué les finalités et conditions de mise en œuvre de ce dispositif. Dispositif pour lequel le département de la Moselle travaille depuis 2017 à travers ses marchés, incitant les collectivités qu'il subventionne à en faire de même.

Suite à cette présentation, et à l'occasion du mois de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), un forum de l'achat responsable s'est tenu avec la participation de la Cress Grand Est, qui a permis à des structures de l'ESS du territoire nord mosellan de se présenter, faire connaître leurs actions et de créer de nouvelles collaborations.